

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mars 2021

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 2729

présenté par

Mme Pinel, M. Acquaviva, M. Brial, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme De Temmerman, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. Falorni, M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher et Mme Wonner

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 75, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, avant la fin de l'année 2021, un rapport visant à améliorer la recherche de solutions décarbonées dans le secteur du bâtiment.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour objet la remise au Parlement d'un rapport pour développer la recherche dans le bâtiment afin de réduire l'empreinte carbone du secteur et de favoriser l'essor d'un habitat durable.

L'innovation doit en effet irriguer toutes les étapes de la construction, en misant sur l'innovation des matériaux, les process de construction mais aussi sur le développement du numérique. La recherche est indispensable que ce soit pour approfondir des solutions déjà existantes (BIM ou la domotique) ou pour en créer de nouvelles. Un des chantiers majeurs est la meilleure gestion et valorisation des déchets liés au secteur (construction, réhabilitation, démolition).

Toutefois, faute de moyens adéquats et d'une véritable stratégie nationale, le bâtiment manque d'élan pour opérer une véritable mutation qui réponde aux enjeux aussi bien écologiques qu'économiques.

A l'instar de ce qui est fait pour l'aéronautique, un fonds pourrait être mis en place qui serve à financer la recherche et le développement.

C'est ainsi l'objectif de cet amendement : explorer les pistes permettant d'accompagner la transition écologique du bâtiment via la recherche.